

Grille Tarifaire - Offre SMART & GREEN PREMIUM

Electricité en achat direct producteurs
100% VERTE ET 100% FRANÇAISE

Prix du kWh et de l'abonnement HTT FIXES pendant 2 ans ⁽¹⁾

Clients résidentiels uniquement - Version en vigueur au 25/10/2023

Puissance souscrite	Prix de l'abonnement ⁽¹⁾				Prix du kWh ⁽¹⁾					
	BASE		HP/HC		BASE		HP		HC	
	€ HTT	€ TTC	€ HTT	€ TTC	€ HTT	€ TTC	€ HTT	€ TTC	€ HTT	€ TTC
3 kVA	8,39	10,11			0,2095	0,2525				
6 kVA	10,87	13,30	11,29	14,01	0,2095	0,2525	0,2264	0,2729	0,1679	0,2027
9 kVA	13,58	16,73	14,23	17,82	0,2095	0,2525	0,2264	0,2729	0,1679	0,2027
12 kVA	16,35	20,23	17,09	21,54	0,2095	0,2525	0,2264	0,2729	0,1679	0,2027
15 kVA	18,90	23,50	19,78	25,09	0,2095	0,2525	0,2264	0,2729	0,1679	0,2027
18 kVA	21,41	26,73	22,45	28,61	0,2095	0,2525	0,2264	0,2729	0,1679	0,2027
24 kVA	27,14	33,92	28,11	36,00	0,2095	0,2525	0,2264	0,2729	0,1679	0,2027
30 kVA	31,84	40,04	33,14	42,72	0,2095	0,2525	0,2264	0,2729	0,1679	0,2027
36 kVA	37,59	47,25	38,24	49,52	0,2095	0,2525	0,2264	0,2729	0,1679	0,2027

(1) Prix des abonnements et kWh HTT fixes pendant 2 ans. Toute évolution des taxes ou du TURPE, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée automatiquement au client, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tarifs dépendent de la puissance souscrite et de l'option tarifaire du site de consommation. Les tarifs TTC comprennent les taxes et contributions suivantes : la TVA (5,5% sur l'abonnement et 20% sur les kWh), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement, soumise à TVA 5,5%) et la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité, soumise à TVA 20%).

Les Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC) dépendent du lieu de consommation et sont définies par Enedis.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Grille Tarifaire - Offre SMART & GREEN PREMIUM

Clients résidentiels uniquement - Version en vigueur au 25/10/2023

<i>Caractéristiques de l'offre et options incluses</i>	<p>Prix des abonnements HTT fixe pendant 2 ans. Prix du kWh HTT fixe pendant 2 ans. Disponible pour les clients résidentiels uniquement, hors professionnels et entreprises. Fourniture d'électricité renouvelable garantie d'origine française de type "Premium" avec traçabilité : contrats d'approvisionnement traçables avec des unités de production de producteurs Français et certificats de garanties d'origine des productions de ces centrales, achetés dans les mêmes proportions. Conformément au code de l'Énergie, ces certificats sont la preuve que la quantité d'électricité renouvelable nécessaire aux clients Mint Energie a été produite et injectée sur le réseau électrique. Cette opération est garantie par l'organisme EEX Powernext, qui assure la délivrance, le transfert et l'utilisation des Garanties d'Origine, sous la surveillance de la Direction de l'Énergie et du Climat.</p>
<i>Durée du contrat</i>	<p>Contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction. Date d'effet : à J+1 de la date de signature du formulaire de souscription ou de son acceptation par voie électronique ou par téléphone, sans préjudice du droit de rétractation et sous réserve de l'activation effective par le gestionnaire de réseau de distribution (Enedis).</p>
<i>Facturation et modalités de paiement</i>	<p>Echéancier de paiement mensuel sur la base des consommations réelles ou estimées. Facturation annuelle sur relevé du compteur effectué par Enedis. Possibilité de facturation mensuelle au réel (sans échéance) si compteur Linky communicant. Abonnement et consommation échus. Facture électronique (préservons les forêts !). Délai de paiement : 15 jours. Mode de paiement : prélèvement automatique, régularisation possible par CB.</p>
<i>Conditions de révision des prix</i>	<p>Applications des modifications réglementaires, des taxes, du TURPE et des contributions sans préavis dès leur entrée en vigueur. Autres modifications tarifaires et contractuelles possibles avec un préavis de 1 mois, dans le respect des articles 5 et 14 des CGV et sans préjudice des dispositions légales.</p>
<i>Prestations techniques</i>	<p>Toutes les prestations techniques sont effectuées par Enedis sur la base des prix de son Catalogue des Prestations disponibles sur le site enedis.fr</p>
<i>Résiliation à l'initiative du client</i>	<p>Résiliation sans frais, par courrier postal ou voie électronique. A date de demande ou au plus tard 30 jours après.</p>
<i>Résiliation à l'initiative du fournisseur</i>	<p>Par courrier simple, électronique ou postal, et sans préavis en cas d'impayé non régularisé après procédure de relance et mise en demeure telle que définie dans les CGV. Par courrier simple, électronique ou postal, avec un préavis de 45 jours, hors cas d'impayé.</p>
<i>Incidents de paiement</i>	<p>Pénalités : 1,5 fois le taux d'intérêt légal, avec un minimum de 7,50 € TTC En cas d'impayé après un délai supplémentaire de 20 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité comme prévu par la loi.</p>
<i>Service client et réclamations</i>	<p>E-Mail via formulaire dans votre espace client / Tél. : 09 77 40 10 80 (appel non surtaxé) Adresse postale : Mint Energie - CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2 En cas de litige non résolu par le service client, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie par internet sur www.sollen.fr ou par courrier sans affranchir à l'adresse suivante : Le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris Cedex 09</p>

L'énergie est notre avenir, économisons-la !